

Nom :

Prénom :

N° Adhérent :

Déclaration pour l'exercice :

DECLARATION DU MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

Ce document est à compléter et à signer avec cachet professionnel uniquement par les membres de l'ordre inscrits en leur nom propre à l'Ordre des Experts Comptables. Il engage le signataire sur l'utilisation d'une nomenclature des comptes. Ce document dispense l'ARAPL de s'assurer de la réalité et de l'usage d'un plan comptable professionnel ou de la nomenclature des comptes sauf si le contrôle de régularité, nouvelle mission réservée aux associations agréées, s'avère "ANORMAL" (Instruction du 24/04/1991, art.100 de la loi de finances pour 1990)

Je soussigné,

Nom, Prénom

Adresse

 Expert Comptable :

 Président Directeur Général de la S.A. :

 Gérant de la S.A.R.L. :

Déclare que la comptabilité de (nom, prénom, raison sociale, adresse du client adhérent)

Nom, Prénom :

N° adhérent :

Profession :

Adresse :

Adhérent de l'Association Agréée :

ARAPL HAUTE-NORMANDIE - n° 201 760

Technoparc des Bocquets

135 allée Paul Langevin

76230 BOIS-GUILLAUME

est tenue selon

 La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978 (1) Le plan comptable de la profession de :

prévu par :

(référence aux dispositions réglementaires(1))

 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées (1) non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées (1) Le plan comptable 1999 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées (1)

La présente déclaration est délivrée à

pour servir et valoir ce que de droit

A

le

Cachet professionnel et signature obligatoire